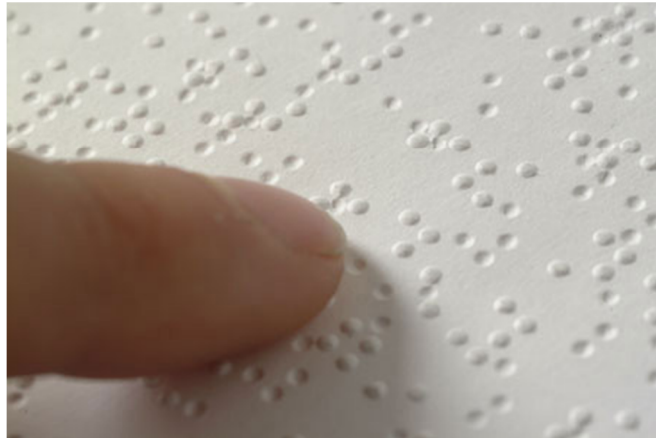


DOSSIER DE PRESSE :

Troyes sur le bout des doigts...



Le dépliant Carte de visites « Troyes en Champagne » désormais disponible en Braille



SOMMAIRE



I.	Contexte général.....	Page 2
	Le handicap	Page 2
	Les déficients visuels	Page 2
	Quelques chiffres.....	Page 2
II.	Un peu d'histoire	Page 3
	Les personnages	Page 3
	Les outils	Page 4
III.	Pourquoi cette opération ?.....	Page 5

CONTEXTE GENERAL



LE HANDICAP :

Une personne handicapée est une personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou une partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'un désavantage, d'une incapacité ou d'une déficience, de ses capacités physiques ou mentales. Le handicap peut survenir à la naissance, à la suite d'un accident ou d'une maladie ou être la conséquence du vieillissement.

On distingue 6 types de handicap : le handicap moteur, visuel, auditif, psychique, la déficience intellectuelle, et les maladies invalidantes.

LE HANDICAP VISUEL : LA MALVOYANCE ET LA CECITE

On peut distinguer deux types de handicaps visuels : la cécité et la malvoyance.

La cécité est une déficience visuelle totale. C'est une maladie de l'œil qui touche un grand nombre de personnes dans le monde. Cette absence de la vue d'un ou des deux yeux est due à des causes multiples. En France, 0,01% de la population est atteinte de cécité, soit environ 7000 personnes.

En revanche, la malvoyance est une diminution de l'acuité visuelle de loin et de près, plus ou moins importante, mais avec une conservation d'une partie de l'enveloppe de vision. Elle est souvent due au vieillissement. En France, environ 1% de la population est concernée par la malvoyance, soit 700 000 personnes, et les 2/3 de ces personnes ont plus de 65 ans.

Il existe différents moyens pour aider les déficients visuels à se déplacer, ainsi que pour leur faciliter la vie quotidienne :

- La canne blanche, qui permet de se repérer dans l'environnement et d'éviter les obstacles,
- Le chien guide, qui a été éduqué pour éviter les obstacles, et faciliter les déplacements de son maître, qui le dirige,
- Le « braille », qui est un système d'écriture tactile à points saillants, qui permet aux malvoyants de lire.

QUELQUES CHIFFRES SUR LE HANDICAP

En France, 9,7% de la population globale est handicapée au sens large du terme, c'est-à-dire les personnes qui déclarent avoir une gêne ou une difficulté dans la vie quotidienne.

5,7% de la population française est handicapée au sens strict du terme, c'est-à-dire les personnes qui déclarent être handicapées.

LE BRAILLE: UN PEU D'HISTOIRE...

Deux personnages ont particulièrement marqué l'histoire de la communication pour les personnes non voyantes.

En premier lieu, **Valentin Haüy** fût l'un des premiers personnages ayant marqué l'histoire du Braille. En 1771, il assista à une représentation donnée par de jeunes aveugles à la Foire de Saint Ovide, et il fut si choqué de l'accueil moqueur qui leur fut réservé, qu'il décida de fonder une école.

Il est donc le fondateur de la première école pour aveugles, devenue depuis l'Institut national des jeunes aveugles. Il mit également au point leur matériel de lecture et s'attacha à promouvoir leur insertion par le travail.

Il donna aussi son nom à l'**association Valentin Haüy**, fondée en 1889, qui a pour ambition de soutenir les aveugles dans leur lutte pour l'accès à la culture et à la vie professionnelle. L'association Valentin Haüy est présente dans toute la France et compte 85 comités régionaux et locaux.

Le Braille doit son nom à son inventeur Louis Braille (1809-1852). C'est une écriture universelle destinée aux personnes aveugles, sous forme d'un alphabet tactile : elle comprend donc un alphabet, des chiffres, de la musicographie, et des notations mathématiques. Toutes les personnes malvoyantes ne lisent pas le braille, surtout lorsque le handicap est survenu tardivement. On estime qu'il faut environ 2 ans pour le maîtriser.



LES PERSONNAGES

Tout commença au XVIII^e siècle lorsque l'italien **Francesco Lana** imagina un système d'écriture codée pour aveugles : il proposa de graver les lettres de l'alphabet sur du métal afin que les aveugles puissent les distinguer par le toucher.

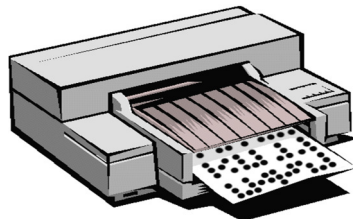
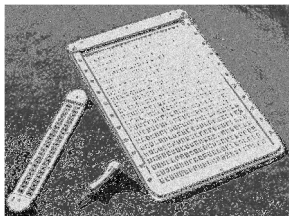
Plus tard, en 1808, **Charles Barbier**, un ancien officier d'artillerie, s'intéressa à ces recherches. Le système, qu'il appela « sonographie », était basé sur l'impression en relief de 12 points qui, suivant leurs associations, transcrivaient 36 sons différents. Malgré la complexité et les carences de ce système (trop de points, absence d'orthographe, aucun accent, aucune ponctuation etc.), les résultats furent concluants : la lecture s'en trouva nettement améliorée.

Une vingtaine d'années plus tard, **Louis Braille**, lui-même atteint par ce handicap, travailla à l'amélioration du système de Charles Barbier. Il mit alors au point 64 combinaisons donnant toutes les lettres de l'alphabet, les voyelles accentuées, les chiffres, la ponctuation, la notation mathématique et la musicographie. Le code Braille ne prendra son essor qu'à partir de 1829, pratiquement déjà sous sa forme actuelle.

LA TRADUCTION : LES OUTILS

Il existe plusieurs outils permettant d'écrire en braille. Chacun nécessite l'utilisation d'un papier épais afin que les aspérités soient bien marquées :

- La tablette munie de guides normalisés et d'un poinçon. Le poinçon permet de déformer le papier en s'aidant du guide.
- La machine à écrire Perkins, composée de sept touches.
- L'emboseuse : c'est une imprimante qui transcrit le texte à l'écran en texte braille. Elle imprime donc en volume et non pas avec de l'encre.



Le saviez-vous ?

La canne blanche utilisée par les aveugles est blanche pour signaler leur handicap

Le saviez-vous ?

Plus d'une vingtaine de milliers de personnes savent lire le braille

LA DECOUVERTE DE TROYES EN TOUTE SIMPLICITE POUR LES NON-VOYANTS



Sensibilisé au monde du handicap, l'office de tourisme de Troyes a souhaité adapter et encore améliorer son offre pour les personnes handicapées. Possédant déjà un système de visites visio-guidées (en langue des signes française), l'office de tourisme de Troyes met en avant la qualité de l'accueil et la diversité de l'offre.

La clientèle handicapée représente environ 9% de la population, et les déficients visuels représentent 5% de la population handicapée, soit environ 3 000 000 de personnes.

Cette clientèle, souvent mise de côté, a pourtant des pratiques de départs en vacances comparables à celles des personnes valides. En effet, ces personnes partent au moins une fois par an en vacances, et parmi elles, 20% déclarent vouloir partir plus souvent mais ne le font pas à cause du manque d'adaptation des infrastructures touristiques au handicap.

Pour satisfaire cette demande, l'office de tourisme a adapté son offre, et a traduit la brochure Carte de visites « Troyes en Champagne » en Braille, écriture destinée aux personnes aveugles.



Pratique et adapté: « Troyes en champagne » en Braille

Il présente le double avantage...

- Il permet aux personnes handicapées visuels de pouvoir découvrir la ville et son histoire
- Et c'est gratuit !!

INFOS PRATIQUES :

Réservation auprès de l'office de Tourisme de Troyes et sa région
Accueil principal, bd Carnot (03 25 82 62 70) et Accueil centre-ville, rue Mignard (03 25 73 36 88)
30 exemplaires disponibles

Valable : toute l'année - **Durée du prêt**: 24 heures

Caution : pièce d'identité

CARTE DE VISITES « TROYES EN CHAMPAGNE »

Au cœur de la Champagne, Troyes est connue pour son patrimoine remarquable. Le document Carte de visites « Troyes en Champagne », un outil incontournable pour s'approprier la ville en toute simplicité, nous fait découvrir l'histoire de Troyes, les grandes heures de Troyes, les personnages, les églises, l'architecture, les musées...

**PRATIQUE : LES HORAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME DE TROYES****Bureau principal : 16 boulevard Carnot**

Du 15 juin au 15 septembre :

Tous les jours, du lundi au samedi, de 9h à 12h30, et de 14h à 18h30

Du 16 septembre au 14 juin :

Tous les jours, du lundi au samedi, de 9h à 12h30, et de 14h à 18h

Bureau info centre-ville : rue Mignard

En été du 1^{er} juillet au 15 septembre : tous les jours, de 10 à 19h

Du 9 avril au 30 juin + 16 septembre au 31 octobre :

Du lundi au samedi de 10h à 13h, et de 14h à 18h

Dimanches et jours fériés, de 10h à 12h, et de 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 mars : bureau fermé